

COMPTE RENDU CT DU 16/1/14

Bilan départemental d'entretien professionnel 2013 : Les OS ont fait remarquer que les recours gracieux n'ont pas été comptabilisés par la Direction alors qu'ils sont suspensifs du délai de recours. L'application Eden RH ne permet pas leur recensement et ils n'ont pas été comptabilisés par ailleurs.

L'instruction du 31 janvier 2013 n'a pas été diffusée aux agents et est introuvable sur Ulysse, la campagne de notation a débuté sans que les chefs de service et les agents soient au courant des textes en vigueur. La Direction déplore cet état de faits.

En 2013 sur 1024 agents, 64 ont refusé l'entretien.

A l'examen des tableaux de répartition par grade et domaine d'affectation on observe que les quotas : 50% de valorisation à 1 mois et 20% à 2 mois ont globalement été respectés.

Le recours hiérarchique a sensiblement diminué le recours en CAP concernant les B et C mais pas pour les A.

Nous demandons qu'une information soit faite aux agents en amont de la campagne de notation 2014 pour rappeler les règles à respecter notamment au niveau de l'entretien professionnel et des possibilités de recours.

Services en difficulté : Nous avons alerté la Direction sur les difficultés que rencontrent certains sites. Celle ci nous a fait part des postes qu'elle cible comme ayant des difficultés liées notamment à un fort taux d'absentéisme, aux effectifs non pourvus et aux relations conflictuelles entre collègues. Ce recensement n'est pas exhaustif et susceptible d'évolution.

Changement d'affectation nationale des inspecteurs des Finances Publiques (filiale gestion publique) dans les SIP : 6 agents sont concernés dans le département qui deviennent affectés gestion en tant que mission structure et devront faire une mutation au plan national s'ils souhaitent rejoindre un poste de la mission structure gestion publique.

Ponts naturels : après consultation de la Préfecture et de la Direction Nationale pour la campagne IR, les jours suivants ont été retenus : 2 mai – 30 mai (Ascension) 26 décembre et 2 janvier 2015.

Accueil : Vu les tensions et les effectifs des services, la seule possibilité pour offrir de l'oxygène est de fermer l'accueil certaines demi-journées. Cette demande récurrente des départements conduit la Direction Générale à faire une note de cadrage pour les initiatives locales de fermetures temporaires. La fermeture temporaire doit être justifiée auprès du Préfet qui a en charge l'organisation des services publics dans le département.

Dans notre département, l'accueil physique a augmenté de 4.57% , les courriels de 38% . Pas de mesures pour le téléphone et pour Gaia qui montent en puissance .

Recensement des locaux syndicaux : Le seul local dûment occupé est celui rue de la Gare à Annecy . L'effectif de la Cité administrative est de 514 agents, donc la règle d'un local par organisation syndicale s'applique . Dans l'attente , le DDFIP propose un local au rez de chaussée d'environ 20m2 . Pour Bonneville un local non équipé à Coubertin, pas de local Quai du Parquet . La Direction envisage un local pour les deux sites .

Sallanches : un local non équipé .

Annemasse- Thonon et Seynod : pas de local à l'heure actuelle .

Carte professionnelle : celle ci sera obligatoire pour tous les agents . La direction précisera le dispositif : demande à télécharger, photo et signature . La date buttoir est fixée au 21 février 2014 .

Frais de déplacement : la reprise des paiement se fait en même temps que l'ouverture de Chorus . Les frais se déposent sur la base de l'ancienne note . Une note de la Centrale sera publiée courant janvier . Un nouvel applicatif sera mis en place en 2014 .